

# BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE

12<sup>e</sup> Saison - N°95 - Dimanche 3 février 2019

*Entre chiens et loups*

## LA LOUVETERIE à Gençay

— De Bost-Lamondie à nos jours —

*Entre Loups et chiens*

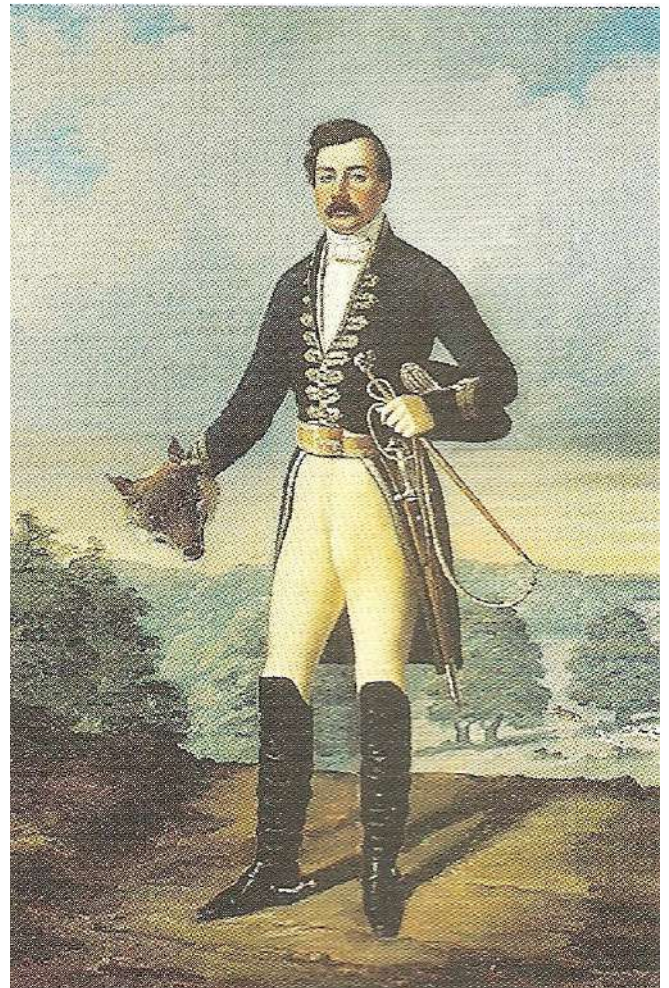
### La LOUVETERIE à Gençay

On fait habituellement remonter la lutte organisée contre les loups à Charlemagne, qui, en 813, nomma des officiers chargés de chasser le loup afin de préserver les populations : les « luparii ». Les divers régimes royaux qui se succédèrent par la suite aménagèrent et renforcèrent ce système.

En 1471, Louis XI créa les charges de Lieutenant et Sergent de Louveterie ; ces chasseurs étaient exemptés de service militaire et recevaient des primes pour chaque loup tué ; ils pouvaient même prélever un impôt auprès des seigneurs et des paroisses.

Par une ordonnance de 1520, François 1<sup>er</sup> précisa les fonctions de Grand Louvetier, qui était chargé d'entretenir un équipage spécial pour la chasse au loup. C'est ainsi que, plus tard, un détachement relevant du Grand Louvetier Royal fut envoyé en 1765 participer à la chasse contre la légendaire Bête du Gévaudan, renforçant les officiers de louveterie déjà à l'ouvrage.

Sous Louis XIV, la louveterie était l'apanage du Dauphin. À la suite des nombreux abus commis par les officiers de louveterie, et aussi pour des raisons d'économie, l'institution fut supprimée par Louis XVI (ordonnance du 9 Août 1787) ; le dernier Grand Louvetier étant le Comte d'Haussonville. C'est Napoléon qui rétablit la louveterie en 1804, sous la direction du Grand Veneur. La législation alors mise en place prévaut encore actuellement.



Lieutenant de Louveterie en tenue d'apparat (Lauret 1845 / Musée international de la Chasse de Gien)

• On nous signale, dans le canton de Gençais, la présence de plusieurs loups qui, n'étant jamais chassés, sont devenus d'une trop grande hardiesse et prélèvent un tribut désastreux sur les fermes des environs.

(Journal de la Vienne N°33, 15 Août 1816)

**Circulaire du préfet de la Vienne à MM. les Maires**, Poitiers le 21 août 1816.

*"Monsieur le Maire,*

*Les loups se multiplient d'une manière si effrayante, que ces animaux féroces ne trouvant pas de quoi satisfaire leur faim attaquent les hommes ; un enfant en a été victime.*

*Je viens d'inviter MM. les Lieutenants de Louveterie de diriger différentes battues. Je vous engage de vous concerter avec celui de votre arrondissement et M. le conservateur des forêts, pour déterminer, aussitôt la récolte finie, le jour où la première aura lieu ; d'y appeler, pour y maintenir l'ordre, des gendarmes de la brigade la plus voisine. M. le capitaine donnera des ordres à cet effet."*

• *"Leur repaire se trouve dans les bois de la Montrée et quelquefois dans ceux de Vitré, commune de La Ferrière et de Saint-Secondin. Depuis le commencement du mois, ils ont enlevé, nous écrivait-on, dans une seule ferme et en plein jour, trois oies et trois dindes et se sont emparés de deux moutons que les chiens de garde ont fini par leur faire abandonner. On pense qu'ils ont leurs petits dans les environs.*

*Pour nous donner une idée de l'audace de ces carnassiers, on nous raconte que jeudi dernier l'un d'eux est venu à trente pas d'une maison d'habitation, à sept heures du soir, prendre une dinde qui conduisait une dizaine de poulets.*

*Le propriétaire de la ferme se trouvait à une très petite distance avec ses moissonneurs. Ils l'aperçoivent, s'élançant à sa suite, essayent de l'effrayer par leurs cris, mettent un chien courant plein d'ardeur sur sa trace, lui tirent un coup de fusil à un certain nombre de mètres. Rien ne peut faire lâcher prise au hardi maraudeur qui emporte sa victime au fond des bois de la Montrée.*

*Avis à messieurs les louvetiers qui, tout en se procurant une chasse à émotions, peuvent conquérir la reconnaissance de tous les propriétaires du pays."*

**(Le Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres du mercredi 20 juillet 1870)**

• *"On se souvient des accidents graves survenus l'hiver dernier ; jusqu'ici la destruction de ces quadrupèdes était confiée à de riches propriétaires par l'administration, portant le titre de lieutenant de louveterie, ayant pour la plupart équipage de chasse. On les a souvent accusés de ne pas avoir rempli leur devoir pour satisfaire leur plaisir de la chasse. Nous sommes d'accord qu'il y a eu sur ce point de l'exagération, mais quoi qu'il en soit de cette institution, le gouvernement, en présentant son projet de loi la supprime indirectement."*

**(L'Echo de la Vienne n° 45 du jeudi 9 novembre 1876)**

Même si on considère que les loups ont disparu du territoire français dans les années 1930 (mais sont « revenus » par l'Italie au début des années 1990) on a conservé la terminologie pour désigner des officiers civils, collaborateurs de l'Administration et des services publics dans la gestion et le contrôle de la faune sauvage. La loi du 9 Juillet 1971 adapte la fonction aux exigences de l'économie moderne.

Les Lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet pour une période de cinq ans renouvelable, sur proposition du Président de la fédération Départementale de la Chasse. Ils doivent être de nationalité française, âgés de moins de 75 ans, et résider dans le département où ils sont nommés ; ils doivent être titulaires d'un permis de chasse depuis au moins cinq ans, et avoir des compétences cynégétiques reconnues ; ils sont par ailleurs assermentés. Les Lieutenants de Louveterie doivent entretenir à leur frais soit au minimum 4 chiens courants réservés à la chasse au sanglier et au renard, soit deux chiens de déterrage.

Il existe 11 circonscriptions dans le Département de la Vienne qui possèdent chacune un Lieutenant de Louveterie ; ils interviennent sur plainte des collectivités ou sur demande des associations de chasse ou de la Gendarmerie, pour décantonner ou détruire des animaux qui provoquent des dégâts ; leurs interventions se font hors de la chasse, autour des villes, sur les propriétés privées à la demande des propriétaires.



Il existe une association nationale des Lieutenants de Louveterie de France, qui édite plusieurs fois par an une lettre d'information et possède un site internet.

Patrick THOUVENIN a été Lieutenant de Louveterie pour le secteur de Gençay de 1993 à 2018, ayant succédé à Mr PIRONNET, pharmacien à Couhé, lui-même ayant pris la suite de Mt TOULAT de Romagne, qui avait succédé à Julien BOST-LAMONDIE, de Gençay, lui-même un des derniers chasseurs de loups dans la Vienne.

## Julien BOST-LAMONDIE (1873-1963) :

Nous avons souvent évoqué ce personnage de l'Histoire locale, qui fut le dernier à chasser le loup à courre dans les brandes du sud de la Vienne. Il nous laisse un témoignage précis et documenté avec son ouvrage « Ecoute en tête ! » (Editions « Le Pigache » – 1990, suite augmentée de « Harloup ! » publié en 1951), avec des illustrations de Christian de la Verteville, dont nous avons exposé les originaux au Centre Culturel en 1994.

Julien BOST-LAMONDIE fut nommé Lieutenant de Louveterie en 1905, et exerça la fonction vraisemblablement jusqu'au milieu des années 1950 après la Libération.

Selon ses écrits, Julien Bost-Lamondie pratiquait une chasse « sportive », quasi-esthétique, semblant parfois regretter de devoir tuer le loup qui était son partenaire dans l'action. Il avait croisé son chien « Qui vive » avec une louve prise au litem dans les bois de la Montrée le 26 mai 1906, et en obtint à la première lignée (50% de loup) : « Maraudeur », Rasta », et « Blanc-sec », chiens qu'il utilisa dans la poursuite du loup ; et qui continuèrent de se reproduire jusqu'au 5<sup>e</sup> degré et plus.

Mais son chien le plus remarquable à ses yeux fut « Gençay », fils de « Grisonneau » et de « Royale » ; il lui consacre en hommage un chapitre entier de son livre.

« Si un milliardaire, épris du courre du grand maraudeur, était venu m'offrir un lingot d'or, représentant une somme excentrique, il ne m'aurait pas tenté, car pour le fanatique que je suis, rien ne peut payer le plaisir fou de voir le travail et le courre d'un vieux loup par un lot de chiens volants sur la voie (...) Parmi cette pléiade, se place en tête mon célèbre « Gençay » dont la réputation restera légendaire dans le pays ! »



Le chien "Gençay", dessin d'après une photo de 1911, par Christian de la Verteville pour l'édition de "Ecoute en Tête!" de 1990.



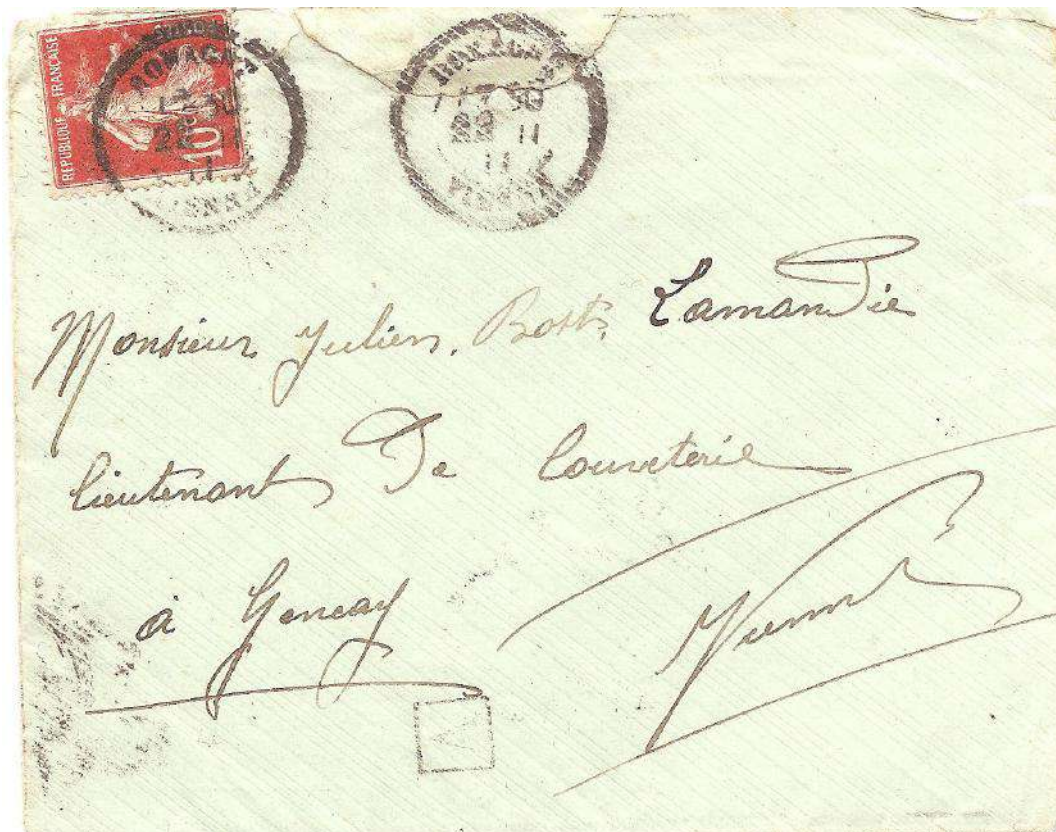
Le "Rallye-Gençay" (1910),  
À cheval: Lamondie - Pineau

Chiens : tout à gauche: Maraudeur (50% loup) Rasta (50% loup), puis Quasimodo, Wagram, Gençay, Noctambule.....



Le bouton de l'équipage "Rallye-Gençay" (1902-1955)

Courrier adressé à  
Julien Bost-Lamondie  
(archive communiquée  
par la famille)



#### L'USINE à BERNELLE :

C'est le nom cadastral du site où Patrick THOUVENIN a implanté son chenil (voir aussi la carte IGN au 25 000<sup>e</sup>) ; et pourtant l'activité qui s'y déroulait n'est pas très ancienne, elle remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle ; c'était le dépôt d'équarrissage de Émile BERNELLE, habitant de Gençay ; on peut encore voir, à son ancien domicile de la Rue du Palateau, une sculpture de tête de cheval sur la porte d'entrée, et un mur peint où il fait la publicité de son activité commerciale :

BERNEL EQUARRISSEUR  
PREVIENT LE PUBLIC QU'IL  
ACHERERA LES CHEVAUX POUR LA BOUCHERIE  
POUR LA CONSOMMATION  
DEPUIS 100F JUSQU'1 500F  
SELON LA GROSSEUR  
ENGRAIS CHIMIQUE ET ORGANIQUE

Nous n'avons pas (encore) trouvé de documents ou témoignages sur l'activité de Bernelle équarrisseur, si ce n'est qu'il fournissait des carcasses de chevaux à Julien Bost-Lamondie pour nourrir ses chiens. On sait aussi que c'est lui qui a emporté au cimetière dans sa charrette d'équarrisseur le corps de « Pinâ » (André Pineau, délinquant de Champagné) après qu'il ait été trouvé pendu dans la chambre de sûreté de la gendarmerie de Gençay en 1934 ; cet « enterrement » n'était suivi que de la seule sœur

de Pinâ, tandis que la population de Champagné faisait un feu de joie sur la place du village.

L'activité ordinaire d'un site d'équarrissage consistait – par exemple dans le cas des chevaux – à récupérer les crins de l'encolure et de la queue, la peau pour le cuir, la viande pour la nourriture des pauvres, des ouvriers, ou des animaux de ménageries ou d'élevages, les intestins pour faire des cordes, les tendons pour faire la colle, les sabots pour les peignes, les os pour l'ammoniaque ; il fournissait également les asticots pour la pêche ou les élevages de faisans...(Wikipédia Équarrissage de Montfaucon à Paris)

#### Sources et Bibliographie :

Archives Centre Culturel – La Marchoise (e-vellour),  
Archives Départementales de la Vienne,  
Fichiers spécialisés sur le web,  
« Ecoute en tête ! » Julien Bost-Lamondie (Editions Le Pigache 1990),  
« Loups du Poitou » Madeleine Renaud ( Les Amis du Pays de Lussac-les-Châteaux 1987),  
« Le loup, son retour en France » G.Carbone (SPPN 1995),  
« Le Loup » Musée International de la Chasse de Gien (1992).

Dossier réalisé par Jean-Jacques et Pierre CHEVRIER  
Mise en page : Jakub Polaszczyk

**Centre Culturel - La Marchoise**  
16, Route de Civray - 86160 Gençay  
05 49 59 32 38  
contact@cc-lamarchoise.com  
www.cc-lamarchoise.com